

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :
14/10/2019**

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un octobre 2019 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD,
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-
ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO,
Mme AIMONE- CAT, M. ROUCH,
Mme CAHUZAC.**

**D.C.M. N° 10.4
Rétrocession concession et
indemnisation**

Absente : Mme TONELLO

Monsieur RAMEAU Roger a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier transmis par Monsieur et Madame LASSERRE qui sollicitent la rétrocession à la Commune de la concession au cimetière n° 213 accordée le 29.01.2001. Monsieur le Maire informe que cette concession est vierge et que la rétrocession est tout-à-fait possible.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnisation.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

A C C E P T E à l'unanimité des membres présents,

La rétrocession à la commune de la concession n° 213 acquise le 29.01.2001 par les époux LASSERRE Christian ;

F I X E à l'unanimité des membres présents,

Le montant de l'indemnisation au profit des époux LASSERRE Christian à **CINQUANTE HUIT EUROUS VINGT QUATRE CENTS (58,24 €)**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **24.10.2019**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 23 octobre 2019

Le Maire,



(Handwritten signature)